

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 7 novembre 2019 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme MARY, M. BLANCHARD,
Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, Mme CHIARAMELLO, Mme MEZIERE, *Adjoint au Maire.*

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. CAZALET, M. BUI, M. LAHSSINI,
Mme GUTIERREZ, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. EL MAHJOUBI, M. RAVIER, M. KHINACHE,
Mme CASTRO-FERNANDES, M. FABRE, M. BOYER, M. LUCCHINI, M. CLEMENT, *Conseillers
Municipaux.*

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. LANDREAU (pouvoir à M. HAQUIN)

Mme OEHLER (pouvoir à M. TELLIER)

M. TCHENG (pouvoir à M. FABRE)

ABSENTS : M. PICARD-BACHELERIE, Mme SEVIN-ALLOUET, M. QUENUM

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme CASTRO-FERNANDES qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

II- COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) **Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

1) Délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du marché d'approvisionnement Saint-Flaive : Approbation de la révision du montant de la redevance et des tarifs des places

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **FIXE** à 284 625,00 € le montant de la redevance annuelle et approuve la liste des tarifs et droits de place pour la période du 01/11/2019 au 31/10/2020.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

2) Signature d'une convention de groupement de commandes avec les Syndicats Intercommunaux Jean Jaurès et Van Gogh et le Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont en vue de la passation des marchés suivants :

- Travaux d'entretien, de grosses réparations et d'amélioration des moyens de ventilations et de climatisations du patrimoine de la commune d'Ermont, des syndicats Jean-Jaurès et Van Gogh,
- Acquisition et entretien des défibrillateurs de la Commune d'Ermont et des Syndicats Intercommunaux Jean Jaurès et Van Gogh,
- Acquisition et maintenance de photocopieurs pour la Commune d'Ermont, le CCAS d'Ermont et le Syndicat Intercommunal Jean Jaurès,
- Fourniture de titres restaurant pour le personnel du CCAS et de la Commune d'Ermont,
- Achat de fournitures de bureau pour la Commune et le CCAS d'Ermont,
- Achat de produits et de petit matériel d'entretien pour la Commune et le CCAS d'Ermont.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes pour l'élaboration des marchés cités ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

3) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP)

- Compétence obligatoire : « Eaux », « Assainissement », « Gestion des eaux pluviales urbaines »
- Compétence facultative : « Opération d'aménagement »
- Transfert de la gestion du pôle gare de Taverny

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Val Parisis comme suit :
 - Article II : Compétences – A/ Compétences obligatoires : [...] 8) Eau ; 9) Assainissement ; 10) Gestion des eaux pluviales urbaines.
 - Article II : Compétences – C/ Compétences facultatives : 7) « Opération d'aménagement » comprenant les éléments suivants :
 - Les actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme et constitution des réserves foncières ayant pour objet le maintien, l'extension et l'accueil d'activités économiques et commerciales dans les ZAE communautaires, en accord avec les communes concernées et en conformité avec le PLU en vigueur,
 - La participation à la gouvernance et à l'aménagement des pôles gares situés sur le territoire (Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis, Ermont (Gare du Gros Noyer Saint-Prix), Herblay, Montigny-Beauchamp, Pierrelaye, Sannois et Taverny),
 - La participation à la gouvernance et à la réalisation de l'opération de création d'une nouvelle forêt sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt.

- **AUTORISE** le Maire à signer, le cas échéant, tout acte y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

4) Modification du règlement de fonctionnement de la ludothèque

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de la Ludothèque ;

- **AUTORISE** le Maire à le signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

5) Rapports d'activités et Comptes administratifs des syndicats intercommunaux pour l'année 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DONNE ACTE** de la communication de ces rapports d'activités accompagnés des comptes administratifs des Syndicats Intercommunaux pour l'année 2018.

IV - EDUCATION

1) Aide financière aux projets éducatifs proposés par les écoles d'Ermont pour l'année scolaire 2019/2020

Le CONSEIL MUNICIPAL :

-**ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 50 € à l'école élémentaire Louis Pasteur pour compléter l'aide versée en juin dernier à l'occasion d'une sortie scolaire réalisée en juin 2019 à l'Ecopark de Sannois, pour 27 élèves de CE1 et 24 élèves de CP ;

-**ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 2 000 € à l'école élémentaire Eugène Delacroix pour la mise en place d'un projet musical fédérateur qui permettra à 3 classes de CP et 3 classes de CE2, soit 160 élèves au total, la découverte des musiques du monde, la création de chants avec l'aide de compositeurs, la visite du musée de la musique à Paris, une sortie au Château de Breteuil et au musée du Quai Branly et la réalisation d'un spectacle autour des contes traditionnels en juin prochain ;

-**ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 500 € à l'école élémentaire Victor Hugo 1 pour l'aider à réaliser un projet autour des monuments parisiens, qui permettra à une classe de CE2 et une classe de CM2, soit 50 enfants, de visiter le Musée du Louvre et de découvrir les monuments de Paris à travers une promenade en bateau mouche ;

-**DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2019.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

2) Aide financière aux projets de sorties et de séjours scolaires proposés par les collèges d'Ermont pour l'année scolaire 2019/2020

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes au collège Jules Ferry :

J. Ferry		Nombre de jours	Nombre de collégiens	Proposition de subvention
1	Championnats de Rubiks'Cube	2	60	480,00 €
2	Voyage en Angleterre	4	49	1 000,00 €
3	Visite des plages de Normandie, parcours d'histoire et de mémoire	3	60	1 600,00 €
4	Séjour de l'UNSS en Bretagne	5	55	600,00 €
5	Parcours « cohésion, civisme, citoyenneté et esprit de défense »	plusieurs sorties	30	480,00 €
Totaux			254	4 160,00 €
Montant subvention / collégien				16,38 €
Montant subvention / projet				832,00 €

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes au collège Antoine de Saint Exupéry :

A. de Saint-Exupéry		Nombre de jours	Nombre de collégiens	Proposition de subvention
1	Projet pédagogique ancré dans le domaine culturel et artistique	10 sorties	350	1 109,00 €
2	Voyage en Angleterre	4	49	1 200,00 €
3	Séjour au ski	5	45	1 600,00 €
Totaux			444	3 909,00 €
Montant subvention / collégien				8,80 €
Montant subvention / projet				1 303,00 €

- **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2019.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

3) Echanges scolaires entre les collèges de la commune et les collèges des villes jumelées : participations familiales et indemnités versées aux familles d'accueil pour l'année scolaire 2019/2020

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de reconduire le dispositif d'aide aux échanges scolaires pour l'année scolaire 2019/2020 avec les villes de Loja et Lampertheim, dans le cadre du Projet éducatif partagé entre la commune et l'Education Nationale ;

- **AUTORISE** le Maire à signer dans le cadre des échanges scolaires la convention pour l'année scolaire 2019/2020 avec les collèges Jules Ferry et Antoine de Saint-Exupéry ;

- **FIXE** pour l'année scolaire 2019/2020 le montant des participations familiales comme suit :

a) Pour les familles ermontoises :

- 106 euros par élève pour les échanges allemands
- 305 euros par élève pour les échanges espagnols

b) Pour les familles domiciliées hors commune :

- 294 euros par élève pour les échanges allemands
- 483 euros par élève pour les échanges espagnols

- **FIXE** pour l'année 2019/2020 le montant des indemnités versées aux familles accueillant les encadrants du séjour à 17 euros par jour et par personne accueillie ;

- **DIT** que les dépenses et recettes sont prévues au budget de l'exercice 2020.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 4) Participation aux charges de fonctionnement des écoles privées sous contrat accueillant des élèves résidant dans la commune, pour l'année scolaire 2019/2020

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **FIXE** le montant alloué pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles privées selon le barème mis en place par l'Union des Maires du Val d'Oise, à savoir :
 - o école élémentaire : 455,46 € par enfant domicilié à Ermont.
 - o école maternelle : 662,65 € par enfant domicilié à Ermont.
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget communal 2020.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Votants : 32 Pour : 27

Abstention : 1 (M. CLEMENT)

Contre : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI) du Groupe « Générations Ermont »

- 5) Approbation du règlement de fonctionnement de mise à disposition des locaux scolaires aux enseignants et aux associations de parents d'élèves

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le formulaire de demande d'utilisation gratuite des locaux scolaires et les conditions de réservation et d'usage ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ce formulaire.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 6) Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association CLE (Compter, Lire, Ecrire) au titre de la mise en œuvre du projet Opération 40 : convention annuelle d'objectifs et de moyens

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** d'allouer, au titre de l'année scolaire 2019-2020, une subvention de 30 000 euros à l'association CLE pour la mise en œuvre du projet *Opération 40* ;
- **APPROUVE** les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la ville d'Ermont et l'association CLE pour la mise en œuvre du projet *Opération 40* ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout document y afférant ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2019.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 7) Approbation de la charte de coopération entre les ATSEM et les enseignants

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la charte de coopération des ATSEM et des enseignants ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

V - SPORTS

- 1) Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association des Clubs de Tennis d'Ermont (A.C.T.E.)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association des Clubs de Tennis d'Ermont (A.C.T.E.) ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention annuelle de 2 700.00 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2020 avec l'Association des Clubs de Tennis d'Ermont (A.C.T.E.) pour une durée d'un an.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 31 Pour : 31

Monsieur LUCCHINI ne prend pas part au vote

- 2) Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association Académie Football Club Ermont (A.F.C.E.)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Académie Football Club Ermont (A.F.C.E.) ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention annuelle de 30 000 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2020 avec l'association Académie Football Club Ermont (A.F.C.E), pour une durée d'un an.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 3) Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association Amicale Sportive d'Ermont (A.S.E.)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Amicale Sportive d'Ermont (A.S.E.) ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention annuelle de 49 500 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2020 avec l'association Amicale Sportive d'Ermont (A.S.E) pour une durée d'un an.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 4) Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association Maison de la Jeunesse et de la Culture (M.J.C.)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association MJC d'Ermont ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention annuelle de 36 000 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2020 avec l'Association Maison des Jeunes et de la Culture d'Ermont pour une durée d'un an.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

VI - FINANCES

- 1) Régularisation des écritures de TVA liées à la cession de la parcelle AD 802 sise avenue de la Première Armée Française

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'inscription en décision modificative n° 3-2019 du budget principal des écritures ci-dessous :

Dépense	Recette	Montant
Compte 192	Compte 1068 (opération d'ordre non budgétaire)	199 825 €
Compte 1068	Compte 7785	199 825 €
Compte 678	Compte 44571 (opération d'ordre non budgétaire)	199 825 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 2) Budget Principal : Décision modificative n° 3/2019

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 3/2019 du budget principal, votée par chapitre, avec opérations d'équipement individualisées et AP/CP ;
- **CONSTATE** le sous-équilibre de la section de fonctionnement à la somme de 172 238,60 € soit des recettes de fonctionnement à hauteur de 473 787,18 € et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 646 025,78 € ;
- **CONSTATE** l'équilibre de la section d'investissement à la somme 591 434,30 € tant en recettes qu'en dépenses d'investissement ;

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 3/2019 s'élèvent donc à la somme de :

Dépenses = 1 237 460,08 €
 Recettes = 1 065 221,48 €

Après intégration de la décision modificative n° 3/2019, le total des prévisions budgétaires pour le budget principal de la commune s'élève à la somme de :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	37 223 318,72 €	41 942 179,69 €
Investissement	22 445 370,43 €	22 445 370,43 €
Total =	59 668 689,15 €	64 387 550,12 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 3) Garantie d'emprunt Val Paris Habitat : opération de démolition et reconstruction de 83 logements sis 87 avenue de Villiers à Ermont

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Article 1 : La commune d'Ermont accorde sa garantie pour une quotité égale à 100 % concernant le remboursement d'un emprunt d'un montant maximum de **8 117 159,00 €** (huit millions cent-dix-sept mille cent-cinquante-neuf euros et zéro centime) que Val Paris Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt est destiné à parfaire le financement de la démolition et reconstruction de 83 logements sociaux collectifs situés au 87, Avenue de Villiers à Ermont.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Contrat n° 100449					
Caractéristiques	PLAI	PLAI Foncier	PLS	PLUS	PLUS Foncier
Enveloppe	-	-	PLSDD 2018	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5282277	5282278	5282279	5282275	5282276
Montant	2 086 097,90 €	62 367,97 €	504 694,47 €	5 305 383,84 €	158 614,82 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	300 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0,55%	0,55%	1,81%	1,35%	1,35%
TEG	0,55%	0,55%	1,81%	1,35%	1,35%
Phase d'amortissement					
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	40 ans	50 ans
Index	Livret A				
Marge fixe sur index	-0,20%	-0,20%	1,06%	0,60%	0,60%
Taux d'intérêt	0,55	0,55	1,81	1,35	1,35
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)				
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle				
Modalité de révision	SR	SR	SR	SR	SR
Taux de progressivité des échéances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360	30/360

Article 3 : La garantie de la commune d'Ermont est accordée pour la durée totale du prêt.

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse de Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 : Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse de Dépôts et Consignations et Val Paris Habitat.

Article 7 : La Commune demande l'ajustement final de la garantie communale au montant du prêt qui sera effectivement mobilisé par Val Paris Habitat selon les éventuelles subventions octroyées, lesquelles devront être retracées au plan de financement définitif de l'opération.

Article 8 : Le Conseil municipal approuve les termes de la convention de réservation de 17 logements pour une durée de 40 ans à compter de sa signature, soit 2T1, 6T2, 6T3, 3T4 et autorise le Maire à signer ladite convention.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

4) Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de l'organisation et de la tenue en son sein d'un débat portant sur les orientations du budget de la Commune pour l'année 2020.

5) Approbation des rapports annuels 2019 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le Rapport n°1 de la CLECT du 9 septembre 2019 relatif à l'évaluation des charges transférées 2019 au titre des compétences :

- Voirie ;
- Zones d'Activité Economique (ZAE) ;
- Gares Routières ;

- **APPROUVE** le Rapport n°2 de la CLECT du 9 septembre 2019 relatif à l'évaluation des charges transférées 2019 au titre de la compétence Parkings ;

- **APPROUVE** l'attribution de compensation définitive 2019 pour un montant de 1 587 221 €.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

6) Approbation et autorisation de signature de la convention d'adhésion au dispositif d'auto-école solidaire

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les modalités de calcul du quotient familial et de la grille tarifaire y afférent ;

- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion au dispositif d'auto-école solidaire ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

7) Echange des parcelles AD 812 B et AD 601 entre un particulier et la commune d'Ermont

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de l'échange de parcelles entre la Commune d'Ermont et M. S. concernant les parcelles cadastrées AD 812p, AD 854p et AD 601, selon les modalités suivantes :

- Transfert de propriété de la parcelle AD 601, dont la surface est de 16m², de la Commune d'Ermont à M. S. ;
- Transfert de propriété des parcelles AD 812p, dont la surface est de 12m² et AD854p, dont la surface est de 0,14 m², de M. S. à la Commune d'Ermont.

- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les actes afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21H55.



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Hugues PORTELLI.

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2019 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHÉ le 21 novembre 2019